

Racine conseille Montana Aerospace dans l'acquisition de Cefival auprès du groupe italien Calvi

Racine conseille Montana Aerospace, acteur global du secteur aérospatial, dans l'acquisition de 90 % de la société Cefival, fabricant de profils extrudés spéciaux pour l'aéronautique et l'énergie, auprès de Siderval S.p.A filiale du groupe italien Calvi..

Détenue jusqu'à présent par Siderval, Cefival fait partie de la division « Hot Extrusion » au sein de laquelle elle produit des profilés et des tubes extrudés spéciaux pour l'aéronautique, la défense et les centrales thermiques et nucléaires. Basée dans le Val d'Oise et employant une soixantaine de personnes, la société faisait face à des difficultés économiques.

Montana Aerospace, société du groupe industriel Montana Tech Components, est active dans le secteur de l'aéronautique. Son activité se concentre sur les pièces et technologies clés du secteur de l'aérospatial, avec une empreinte opérationnelle mondiale. Montana Aerospace fabrique des composants de pointe grâce à ses capacités multi-matériaux et à ses compétences exceptionnelles en ingénierie pour l'industrie aérospatiale.

Cette acquisition permet à Montana Aerospace de se développer en France et de renforcer ses capacités de fournisseur global de pièces structurelles et d'ensembles pour l'aéronautique.

Dans cette opération, Racine conseillait Montana Aerospace avec une équipe composée de :

- Mélanie Coiraton, associée, Morgane Rabischung et Victor Dransard, avocats, sur les aspects M&A ;
- Emmanuel Laverrière, associé, et Margaux Mouclier, avocate, sur les aspects restructuring ;
- Sarah Usunier, associée, et Laurianne Cunha, avocate, sur les aspects de droit social ;
- Bastien Thomas, associé, et François Aubin, avocat, sur les aspects de droit de la concurrence.

Montana Aerospace était également conseillée par Georg Blumauer du cabinet autrichien B-Legal.

Cefival était conseillé par le cabinet Valoren avec une équipe composée de Virginie Verfaillie-Tanguy, associée, Morgane Valla et Capucine Mesas, avocates.

Les vendeurs étaient conseillés par Marie Tellechea, associée du cabinet Astrup Tellechea et par Julien Berthezene, associé du cabinet Temperaa.

A propos de Racine :

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 230 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.

Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariat solides et durables avec les clients.

RACINE intervient pour des entreprises issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.

Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.

RACINE est membre du réseau international OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.